

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le 5^e jour du mois de février 2018 à 20 h à la salle du conseil, située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller №.1
 Monsieur Yves Morin, conseiller №.3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère №.4
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller №.5

Absences motivées : Madame Patricia Poulin, conseillère №.2
 Monsieur Stephen Subranni, conseiller №.6

Est aussi présent : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : Cinq (5) personnes représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

027-02-2018 1. Ouverture de la séance

Le maire, Gaétan Gravel, agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 5 février 2018, soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

028-02-2018 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 5 février 2018 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

029-02-2018 3.1 Séance ordinaire du 15 janvier 2018

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

030-02-2018 3.2 Séance extraordinaire du budget du 22 janvier 2018

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 22 janvier 2018 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

031-02-2018 4.1 ADMQ- Renouvellement 2018

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le renouvellement 2018 de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), par le versement d'une prime de **450 \$** pour Michel St-Laurent et une prime de **428 \$** pour Mireille Bibeau, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

032-02-2018 4.2 Annulation taxes municipales – 75-77 rue Saint-Cléophas

ATTENDU que la Ville de Saint-Gabriel est propriétaire de l'édifice du 75-77 rue Saint-Cléophas.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les taxes municipales soient annulées pour le matricule # 1327-98-0750-00-0000.

Adoptée à l'unanimité

033-02-2018 4.3 Adoption du règlement CV.523- Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

ATTENDU QUE selon l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, une municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU'avis de motion et présentation du projet de règlement a été donné par monsieur le conseiller Réjean Riel – résolution 008-01-2018;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 24 janvier 2018, résumant le contenu du projet et annonçant l'adoption dudit règlement à la séance régulière du 5 février 2018.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE le conseil adopte le règlement CV.523 et décrète ce qui suit :

Article 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

Article 2 :

Le présent règlement s'intitule : Règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et porte le numéro CV.523.

Article 3 :

Le règlement CV.523 remplace les règlements CV.479 et CV.507. Le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux adopté sans modification fait partie intégrante du règlement CV.523.

Article 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité

034-02-2018 4.4 Ambulance St-Gabriel Roussin – Demande d'appui

ATTENDU QUE « Ambulance St-Gabriel Roussin » a son point de service à Ville de Saint-Gabriel aux fins d'opérations pour les municipalités de Mandeville, Saint-Cléophas-de-Brandon, Saint-Damien-de-Brandon, Saint-Didace, Saint-Gabriel-de-Brandon, Saint-Norbert et Ville de Saint-Gabriel.

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} août 2008, des transformations d'horaires ont bouleversé la prestation de service offerte aux citoyens, qui se traduit par la perte d'une équipe d'ambulanciers.

ATTENDU QU'EN date du 1^{er} avril 2009 une nouvelle répartition des horaires entre « Ambulance Berthier » et « Ambulance St-Gabriel Roussin » devait venir rétablir la situation.

ATTENDU QUE selon la liste des priorisations de 2009, fournie par l'Agence de la Santé et des Services Sociaux de Lanaudière, la zone de Saint-Gabriel a été retirée au lieu d'y être priorisée, suite à un imbroglio sur la répartition des heures attendues de « Ambulance Berthier » qui, au détriment de Saint-Gabriel a pu finalement récupérer toutes ses heures.

ATTENDU QU' il est inconcevable que Saint-Gabriel et les municipalités énumérées plus haut se retrouvent dans la seule zone ambulancière de la région de Lanaudière à n'avoir qu'un seul véhicule ambulancier pour répondre à plus de mille (1000) appels d'urgence par année, en plus de son unité pour patients obèses.

ATTENDU QUE le retour d'un deuxième ambulancier est vivement réclamé par les ambulances St-Gabriel Roussin.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE le conseil de Ville de Saint-Gabriel appui Les Ambulances St-Gabriel Roussin et demande à l'Agence de la Santé et des Services Sociaux de Lanaudière de rétablir la zone Saint-Gabriel en priorité 1, en ce qui a trait aux ajouts d'horaires le plus rapidement possible.

QUE copie de cette résolution soit transmise :

- aux municipalités limitrophes de la zone St-Gabriel en leur demandant leur appui
- à nos députés (fédéral et provincial)
- aux ministres responsables de la santé
- au Ministère de la Santé et Services Sociaux, monsieur Michel Fontaine
- au Président-Directeur Général du Centre intégré de la Santé et des Services Sociaux de Lanaudière, monsieur Daniel Castonguay
- à monsieur Mathieu Pagé, Responsable des Services pré-hospitaliers d'urgence
- au Commissaire Locale aux plaintes CSSSNL
- au Comité Usagers CSSSNL

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT => 5.1 Dépôt de la correspondance au 5 février 2018

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 5 février 2018, sous la cote « Bordereau No. 02-2018 ».

6. FINANCES

DÉPÔT => 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2018

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2018.

035-02-2018 6.2 Comptes à payer au 31 janvier 2018

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les comptes à payer au 31 janvier 2018, des chèques numéros 1279 à 1337 totalisant 120 711.03 \$ soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 30 janvier 2018, des chèques numéros 1255 à 1278 incluant les prélèvements mensuels des numéros 3340 à 3381 totalisant 204 001.04 \$ soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

036-02-2018 6.3 Adoption des dépenses incompressibles 2018

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres du conseil acceptent la liste des dépenses incompressibles pour l'année 2018, totalisant 3 131 879 \$, pour lesquelles dépenses, le détail apparaît dans le tableau suivant :

Description de la dépense	Montant (\$)
Rémunération du personnel	1 291 040
Contributions employeur	219 475
Frais de poste	4 200
Dépenses de communication (téléphones, télécopieur, cellulaires, pagettes)	28 450
Avis publics	6 500
Assurances générales	63 525
Sûreté du Québec	144 345
Collectes des matières résiduelles	221 253
Électricité	241 200
Frais de financement (intérêts)	95 554
Location compteur postal	1 500
Quote-part (M.R.C.)	400 687
Immatriculation des véhicules	16 450
Services techniques (eau)	38 000
Cartes de crédit (Visa)	8 000
Cartes de crédit (Ultramar)	54 500
Dépenses pour camp de jour	18 000
Remboursement dettes à long terme	279 200
Total des dépenses incompressibles 2018 :	3 131 879 \$

QUE le maire et la trésorière soient et sont par la présente, autorisés à effectuer les paiements au moment opportun.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

037-02-2018 7.1 Entente intermunicipale – partage ressources humaines en communication

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale a pour objet le partage des ressources humaines en communication lorsqu'une ou des municipalités déclarent les mesures d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la demande pour les services d'un responsable des communications devra être autorisée par le directeur général ou la directrice générale de la municipalité ou de la MRC.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

DE conclure l'entente intermunicipale avec les municipalités membres du service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray et d'autoriser le maire et le directeur général de la ville de Saint-Gabriel à signer l'entente.

Adoptée à l'unanimité

038-02-2018 7.2 Autorisation signature entente Régie CSCB – sécurité civile

CONSIDÉRANT qu'il est important d'établir une étroite collaboration entre la Ville de Saint-Gabriel et la Régie intermunicipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon de son territoire afin de mieux coordonner les programmes de sécurité civile et de contribuer à l'amélioration de la sécurité des citoyens ;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'établir une politique d'utilisation des locaux de la Régie, du matériel et des services disponibles ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de gérer l'utilisation des locaux et des autres services dans le meilleur intérêt public et harmoniser les interventions de chaque partie.

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QU'UN protocole d'entente soit signé entre les parties concernant l'utilisation du Centre Sportif et Culturel de Brandon pour protéger les personnes, advenant un sinistre.

QUE ce conseil autorise monsieur le maire Gaétan Gravel, et le directeur général, Michel St-Laurent à signer pour et au nom de la ville de Saint-Gabriel ledit protocole d'entente.

QUE ce protocole d'entente est annexé à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité

039-02-2018 7.3 Croix Rouge – Pont payant

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres ce conseil autorisent la « Croix Rouge Canadienne secteur D'Autray » à tenir un pont payant le samedi 23 juin 2018, ou en cas de pluie le samedi 30 juin 2018, de 9h00 à 13h30 aux intersections des rues Saint-Gabriel et Saint-Georges ainsi que Saint-Gabriel et Saint-Cléophas, **conditionnellement** à l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transports.

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec et au responsable du service Incendie.

Adoptée à l'unanimité

040-02-2018 7.4 APHB – Pont payant

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres ce conseil autorisent « l'Association des personnes handicapées de Brandon » à tenir un pont payant le samedi 19 mai 2018, à l'intersection des rues Saint-Gabriel et Dequoy, **conditionnellement** à l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transports.

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec et au responsable du service Incendie.

Adoptée à l'unanimité

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

041-02-2018 9.1 Soumission – Achat de pompes Station d'épuration

ATTENDU QUE appel d'offres a été émise par Simon Gariépy pour l'achat de deux pompes 10 HP pour le fossé d'oxydation de la Station d'épuration.

ATTENDU QUE le rapport d'analyse de la seule soumission déposée présente le résultat suivant :

Nom du soumissionnaire	Montant soumis
Moteurs Électriques Laval Ltée	15 687,88\$ avant taxes

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres ce conseil acceptent d'octroyer le contrat pour l'achat de deux (2) pompes 10 HP pour le fossé d'oxydation de la Station d'épuration à l'entreprise « *Moteurs Électriques Laval Ltée* » au montant de 15 687,88\$, plus les taxes applicables.

QUE le montant utile à la réalisation desdits travaux soit puisé à même le programme TECQ 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

042-02-2018 10.1 OMH – Adoption du budget 2018

CONSIDÉRANT la réception de l'approbation du budget 2018 de la Société d'Habitation du Québec pour l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Gabriel.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport du budget pour l'année 2018, par l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

043-02-2018 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 janvier 2018

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE les membres ce conseil, acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité

044-02-2018 11.2 Avis de motion – Occupation et entretien des bâtiments

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Yves Morin conseiller au district No.3, qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le projet de règlement concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments.

PRÉSENTATION sommaire du 1er projet de règlement CV.524 est faite par monsieur Mathieu Perreault, urbaniste.

045-02-2018 11.3 Demandes au Ministère des transports - Changement de signalisation sur Maskinongé et Beauvilliers – Radar pédagogique

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur Michel St-Laurent à effectuer une demande de changement de signalisation sur les rues Maskinongé et Beauvilliers auprès du Ministère des Transports du Québec ainsi que l'installation d'un radar pédagogique sur le territoire de la Ville de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

046-02-2018 11.4 Autorisation d'exploitation d'une fourrière automobile

CONSIDÉRANT la demande de la Société de l'Assurance Automobile du Québec afin d'exploiter une fourrière automobile en collaboration avec la Sureté du Québec.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le sous-traitant de l'Assurance Automobile du Québec « Conception proMécanick » à exploiter une fourrière automobile au 191 rue Alfred.

Adoptée à l'unanimité

12. SPORTS ET LOISIRS – CULTURE ET TOURISME

047-02-2018 12.1 Cible Famille Brandon – Fête de la famille 2018

ATTENDU la demande de « Cible Famille Brandon » le 25 janvier 2018 dans le cadre des activités qui se tiendront pour la semaine Québécoise de la Famille, plus précisément pour un événement qui aura lieu le samedi 19 mai 2018.

ATTENDU QUE la Ville supporte cet organisme de la Famille dans toutes ses activités.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE le conseil autorise la fermeture d'une partie de la rue Monday (de Dequoy à St-Joseph) de même qu'une partie de la rue St-Joseph (de Monday à Beausoleil) entre 10h00 et 17h00 afin de permettre la tenue d'une grande journée d'activités familiales, le samedi 19 mai 2018.

QUE cependant la présente est conditionnelle à l'obtention de l'autorisation de la Sûreté du Québec et n'engage en rien la responsabilité de la Ville de Saint-Gabriel.

QUE la Ville délègue son directeur des travaux publics, monsieur Simon Gariépy afin de répondre à la demande de prêt de matériel et aide technique, selon la liste qui suit :

- ❖ prêt de barricades, du BBQ au gaz, poubelles (6) et bacs de recyclage (2)
- ❖ déplacement et installation de la « Roulotte »
- ❖ mise en place et désinstallation de quatre (4) panneaux publicitaires.

Adoptée à l'unanimité

048-02-2018 12.2 Culture Lanaudière – Renouvellement de l'adhésion 2018

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil reconnaissent l'importance d'être membre de l'organisme « Culture Lanaudière » et par la présente désigne son directeur des communications et du développement culturel, monsieur Patrice Jetté pour agir à titre de représentant officiel de la Ville de Saint-Gabriel.

QU'À cet effet, la trésorière soit et est autorisée à acquitter les frais de renouvellement de l'adhésion, au montant de **250 \$**, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

049-02-2018 12.3 Festival « Au Rythme du Country » – Demande de commandite

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser à l'organisme la somme de 2 000\$ pour aider au financement du festival « Au Rythme du Country » – édition 2018.

Adoptée à l'unanimité

050-02-2018 12.4 Crazy Company – Contribution financière pour soirées dansantes

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser au « Centre sportif et culturel de Brandon » un montant de 150\$, plus les taxes applicables, en tant que contribution financière pour l'organisation de soirées dansantes pour les jeunes de 13-17 ans au profit de la Maison des Jeunes Sens Unique Secteur Brandon.

Adoptée à l'unanimité

051-02-2018 12.5 Personnes retraitées – Demande d'aide financière

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser à l'organisme « Association québécoise de défense de droits des personnes retraitées et préretraitées » un montant de 100\$ à titre d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

052-02-2018 12.6 FADOQ – Demande d'aide financière

ATTENDU QUE le club de la FADOQ de Saint-Gabriel sollicite la participation de la Ville et de la Paroisse de Saint-Gabriel pour aider à financer la location de la salle au Centre Sportif pour la tenue de leurs soirées mensuelles.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde une aide financière de **1 000 \$** au « *Club de la FADOQ de Saint-Gabriel* ».

Adoptée à l'unanimité

053-02-2018 12.7 Sentiers Brandon – Demande d'appui financier

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser à l'organisme « Sentiers Brandon » un montant de 100\$ à titre de soutien financier.

Adoptée à l'unanimité

054-02-2018 12.8 Chevaliers de Colomb – Demande de contribution financière

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser à l'organisme « Chevaliers de Colomb » un montant de 150\$, plus les taxes applicables, afin d'aider aux frais de location de la Salle Jean Coutu du Centre sportif et culturel Brandon lors d'un évènement ayant pour but d'amasser des fonds.

Adoptée à l'unanimité

055-02-2018 12.9 École de danse – Demande de contribution

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser à l'école de danse « Nathalie Leclerc » un montant de **57,75 \$** représentant un remboursement de 35% du montant d'inscription d'un enfant supplémentaire à la dernière demande et demeurant à la Ville de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

056-02-2018 12.10 Projet communautaire Mosaïque – remise de prix

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser à « Lefrançois Sports » un maximum de 450\$ pour l'achat d'un casque et d'un vélo qui seront remis par un tirage au sort, lors de la Fête de la Famille de Cible Famille Brandon, aux élèves ayant participé à la création des visages du projet communautaire Mosaïque.

Adoptée à l'unanimité

057-02-2018 12.11 Gestion du Lac – Adoption du rapport final 2017 et autorisation des dépenses 2018

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, acceptent le rapport final de gestion du lac Maskinongé et ses tributaires de l'année 2017 et d'y autoriser, par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, mandataire de *l'Entente inter municipale relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection de l'environnement*, les dépenses de fonctionnement, en plus des dépenses non récurrentes suivantes pour l'année 2018.

- ❖ Une dépense n'excédant pas mille six cent dollars (1 600\$) plus taxes applicables, pour l'entretien des bouées & réparations & divers matériaux;
- ❖ une dépense n'excédant pas deux mille dollars (1 000\$) plus taxes applicables, pour la fabrication d'un système de levage des bouées pour le ponton;
- ❖ une dépense d'environ mille quatre cent dollars (1 400\$) pour la conception et la fabrication d'un affichage aux débarcadères concernant le code de conduite;
- ❖ une dépense d'environ mille deux cent dollars (1 200\$) plus taxes applicables pour la conception et l'impression de dépliants;
- ❖ une dépense d'environ mille deux cent dollars (1200\$) plus taxes applicables pour la papeterie nécessaire aux avis d'infractions NCR, de vignettes, etc.

**ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES COMITÉ LAC MASKINONGÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2017**

FOURNISSEURS	# GL	MONTANT
SURPLUS 2015 + 2016		36 406.64 \$
DÉPENSES		
SALAIRES + avantages sociaux	5513450141	29 912.71 \$
Frais de déplacement	5513450310	118.96 \$
Frais de poste	5513450321	355.34 \$
Cellulaire	5513450331	269.09 \$
Publicité	5513450349	62.70 \$
Honoraire professionnel -	5513450411	2 516.92 \$
Assurance motomarine - ponton	5513450425	222.00 \$
Assurance bouée	5513450425	134.00 \$
Formation coordonatrice	5513450454	50.55 \$
Location salle	5513450511	
Ent. batisse débarcadère	5513450522	73.15 \$
Entr. Embarcation	5513450525	7 799.38 \$
Location divers (toilette, ceinture)	5513450529	1 316.02 \$
Essence embarcation	5513450631	1 055.91 \$
Achat art. quinc. - lac Maskinongé	5513450641	1 847.04 \$
Papeterie	5513450670	1 730.79 \$
Achat équipement	5513450725	6 486.55 \$
Frais TPV	5513450899	396.58 \$
Contribution Mun.Gestion Lac Maskinongé	5513450959	1 957.77 \$
Contribution Mun.St-Gabriel- bouées	5513452959	833.17 \$
Contribution Mun.St-Gabriel-ponton	5513452959	2 521.63 \$
Cont.St-Gabriel-Gestion bouées	5513454959	1 072.24 \$
Total des dépenses		60 732.50 \$
REVENUS		
Revenus - Comité lac Maskinongé	5516950	61 620.00 \$
Subvention MRC (55 16945 000)	(Reçu 6/07/2017)	1 841.58 \$
Total des revenus		63 461.58 \$
SURPLUS AU 31 DÉCEMBRE 2017		2 729.08 \$
SURPLUS ACCUMULÉ TOTAL		39 135.72 \$

**Projection budgétaire
REVENUS ET DÉPENSES COMITÉ LAC MASKINONGÉ 2018**

FOURNISSEURS	# GL	MONTANT
SURPLUS ACCUMULÉ		39 135.72 \$
DÉPENSES		
SALAIRES + avantages sociaux	5513450141	30 000.00 \$
Frais de déplacement	5513450310	120.00 \$
Frais de poste	5513450321	350.00 \$

Cellulaire	5513450331	270.00 \$
Publicité	5513450349	65.00 \$
Honoraire professionnel -	5513450411	-----
Assurance embarcations	5513450425	225.00 \$
Assurance bouées	5513450425	135.00 \$
Formation coordonnatrice	5513450454	-----
Location salle	5513450511	-----
Ent. Débarcadère (Affichage)	5513450522	1 000.00 \$
Entr. Embarcations	5513450525	800.00 \$
Location divers (toilette, ceinture)	5513450529	1 350.00 \$
Essence embarcations	5513450631	1 060.00 \$
Achat art. quinc. - lac Maskinongé	5513450641	1 000.00 \$
Papeterie	5513450670	1 900.00 \$
Achat équipements	5513450725	1 500.00 \$
Frais TPV	5513450899	400.00 \$
Contribution Mun.Gestion Lac Maskinongé	5513450959	1 000.00 \$
Contribution Mun.St-Gabriel- bouées	5513452959	
Contribution St-Gabriel-ponton		800.00 \$
Contribution St-Gabriel-Gestion bouées	5513454959	1 500.00 \$
Total des dépenses		43 475.00 \$
REVENUS PRÉVISIBLES		
Revenus - Comité lac Maskinongé	5516950	70 000.00 \$
Total des revenus prévisibles		70 000.00 \$
SURPLUS PRÉVISIBLE AU 31 DÉCEMBRE 2018		26 525.00 \$
SURPLUS ACCUMULÉ TOTAL PRÉVISIBLE		65 660.72 \$

Adoptée à l'unanimité

058-02-2018 12.12 Gestion du lac – Révision des salaires des employés

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres du conseil accordent les salaires horaires suivants pour les employés de la Gestion du lac Maskinongé au courant de la saison estivale 2018 :

- ❖ Patrouilleurs : 15\$
- ❖ Guérite du rang St-Louis (rang St-Augustin) : 13,75\$
- ❖ Responsable du service à la navigation : 18\$

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

14. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil présents font rapport de leurs activités.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

059-02-2018 16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 5 février 2018 soit levée à 20h38.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce cinquième jour du mois de février 2018.

Gaétan Gravel, Maire